

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 048 PAYS DE TRONCAIS POUR LE SYNDICAT : 003 SICTOM REGION MONTLUCONNAISE

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 1 288 197

Bases prévisionnelles d'imposition : 1 296 165

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
36 SICTOM MONTLUCON C 1	1 296 165	8,51	110 328

A MOULINS, le 14 mars 2019

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

PHILIPPE BAUDIER

A

, le

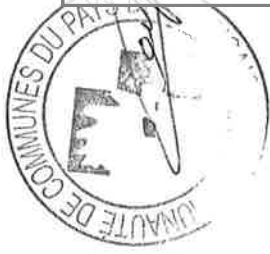
Le Préfet,

Cécily

A

, le 20 mars 2019

Le Président,



Envoyé en préfecture le 22/03/2019

Reçu en préfecture le 22/03/2019

Affiché le

SLO

ID : 003-240300558-20190320-D201927-DE

17 MARS 2019

A 19.318

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 048 PAYS DE TRONCAIS

- Bases exonérées sur délibération : >>>>>>>>
- Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>
- Coefficient : >>>>>>>>
- Bases définitives de l'année précédente :
- Bases prévisionnelles d'imposition : 0

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS

A MOULINS, le 14 mars 2019 A , le A , le
Le Directeur Départemental des Finances Publiques, Le Préfet, Le Président,
PHILIPPE BAUDIER

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 048 PAYS DE TRONCAIS

1259 TEOM - P

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
36 SICTOM MONTLUCON C 1	143 LETELON 168 IFP MEAULNE 293 URCAY 318 IFP VITRAY	P P P P	69 794 804 489 306 465 115 417

Envoyé en préfecture le 22/03/2019

Reçu en préfecture le 22/03/2019

Affiché le



ID : 003-240300558-20190320-D201927-DE